



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	14	5

**OBJET : 16-1 - AVENUE FRANCISQUE PERRAUD/ ROUTE DE SAINT JEAN - PARCELLES DL 292 / DL 293 - ACQUISITION A L'EURO AUPRES DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES BLUE RIVIERA PARK**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :

397849

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie  
Le **27 DEC. 2019**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **30 DEC. 2019**  
Par délégation du Maire  
**La Directrice des Affaires Générales et Juridiques et du Contentieux**  
  
**L. MALHERBE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

**du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019**

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

**Présents :**

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

**Procurations :**

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,  
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,  
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,  
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,  
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

**Absents :** M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Au Plan Local d'Urbanisme dont la révision a été approuvée le 29 mars 2019, des emplacements réservés ont été inscrits pour délimiter des périmètres sur une parcelle ou un ensemble de parcelles destinés à la réalisation de projets routiers d'équipement, d'espaces verts ou de programmes de logements.

La Commune a retenu pour l'élargissement de l'avenue Francisque Perraud un emplacement réservé référencé 41 CO/11 sur la parcelle DL n° 292 pour une emprise d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> à détacher de l'assiette foncière de l'immeuble BLUE RIVIERA PARK.

Par ailleurs, concernant la régularisation des limites de cette copropriété dénommée BLUE RIVIERA PARK par rapport au Domaine Public, la Commune a souhaité l'acquisition au prix de 1 euro d'une parcelle d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle DL n°293 Route de Saint Jean.

L'ASL BLUE RIVIERA PARK 91 avenue Francisque Perraud a accepté la cession des emprises à détacher des parcelles DL 292 et DL 293 au prix de 1 euro par assemblée générale en date du 24 janvier 2019 résolution n°19.

S'agissant d'emprises de voirie aucune valeur marchande du sol n'est fixée par la jurisprudence des tribunaux compétents.

Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de la Commune d'Antibes,

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'acquisition au prix d'UN EURO des emprises de 36 m<sup>2</sup> à détacher de la propriété de l'ASL BLUE RIVIERA PARK Avenue Francisque Perraud ;

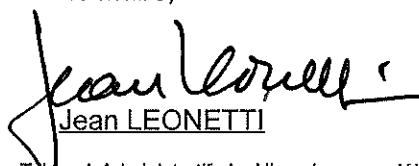
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;

- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-1 - AVENUE FRANCISQUE PERRAUD/ ROUTE DE SAINT JEAN - PARCELLES DL 292 / DL 293 -  
ACQUISITION A L'EURO AUPRES DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES BLUE RIVIERA PARK

---

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de  
réception : 30/12/2019

---

Numéro de l'acte : lmc1734205 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734205-DE

---

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions